



Dépôt de dossier de surendettement et créancier

Par Visiteur

En janvier depot dossier surendettement accepter un creancier refuse ,
on passe devant le juge, qui refuse le dossier de surrend puis nous propose loi de suspension pendant 2 ans pour
regler nos dettes, on a fait par un huissier assigner les creanciers, toujours le meme creanciers nous envoie huissier et
a ce jour courriers pour saisie immobiliere, je suis enceinte de jumeaux et perdue un des bebe du a cet angoisse aidez
moi svp ne sais plus quoi faire prochaine audience le 5 juillet 2010, j'ai peur merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

Est ce que le créancier qui vous réclame le paiement des sommes dues faisait partie de la liste des créanciers pour
lesquels le juge a demandé le report des paiements?

Cordialement

Par Visiteur

Oui le credit municipale fait partie de ces creanciers merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Lorsque vous faites allusion au crédit municipal de quel organisme s'agit il? Quelle est la nature de votre dette?

Cordialement

Par Visiteur

C'est un credit a la consommation de 140000e on a payer 2000e et avec tous les frais on revient a une dette de 16000 e

Par Visiteur

C'est un organisme public

Par Visiteur

Bonjour Madame,

En principe si le juge a bien inclut ce créancier dans les créanciers pour lesquels un délai de grâce vous a été accordé,
il ne peut vous réclamer le paiement de la dette sauf si le commandement de payer est intervenu avant la décision du
juge.

Dans ce cas vous êtes obligée de trouver un accord avec lui.

Cordialement

Par Visiteur

Le creanciers en questions s'acharne contre nous depuis que l'on a deposer notre dossier a ce jour n'a pris aucune decision on sera en audience le 5 juillet cela traine et entre temps les harcelement de ce creancier s'accroissent contre nous

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends mieux je pensais que le juge avait déjà statué.

Je sais que la situation est difficile mais la saisine du juge n'a pour l'instant aucun effet et en plus nous ne savons pas s'il va ou non accepter un report des dettes ni si ces créancier vont faire partie de ceux pour lesquels le juge acceptera le report des dettes. De ce fait ils sont en droit d'exiger le paiement de leurs dettes. Essayez de trouver un accord avec fixation d'une somme mensuelle.

Cordialement